Image not found or type unknown

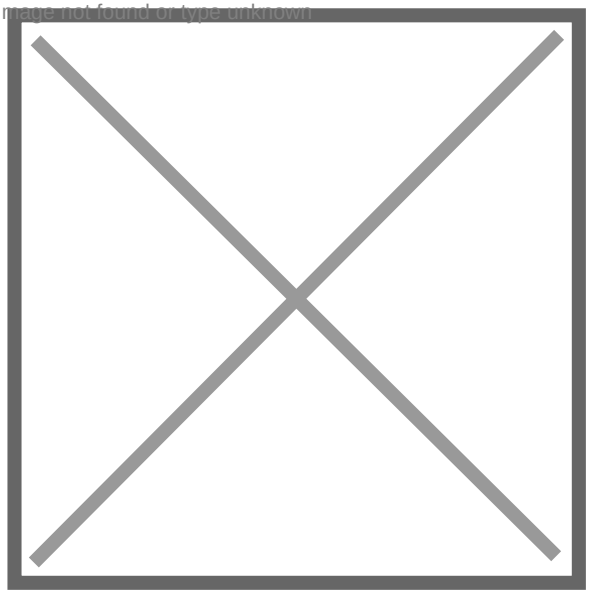

Primes sur objectif en magasin

Par **Vlaudrey**, le **03/11/2008** à **00:03**

Bonjour,

J'ai une petite question à vous poser et j'espère une réponse car je ne trouve pas mon cas dans les forum...

Dans mon contrat de travail, suite à un avenant il est noté mon salaire de base et une petite partie sur les primes que l'on peut recevoir:"... Les modalités de calcul, d'attribution et de versement de telles primes et les objectifs seront définis annuellement etunilatéralement parla société..."
Je n'y mets que ce qui concerne ma question.

L'an dernier ma société à décidé de changer les conditions d'attribution, c'est à dire qu'avant nous étions au prorata du temps de présence et maintenant au bout d'une semaine de maladie nous n'avons plus le droit à la prime.

Seulement, la société n'a en aucun cas communiquée dessus, je l'ai découvert à mon insu, car j'ai été malade une semaine le mois dernier...

Alors tout bêtement en a-t'elle le droit ?

Je vous remercie,

Audrey

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés